

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 octobre 2023

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (10) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Éliane BARBIER-HUMEAU, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (3) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN
Nathalie GEMZA, Administratrice

DEL19102023- 05

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE
CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DESTINES
AUX BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE DU CCAS**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code la commande publique ;

Vu le décret n°99-862 du 6 octobre 1999 relatif aux chèques d'accompagnement personnalisés ;

Vu la consultation n°23CAS01 lancée en procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'analyse des candidatures et des offres reçues ;

Considérant que la valeur faciale unitaire des chèques d'accompagnement personnalisé utilisés par le CCAS de Nevers sera égale à 10.00 € (dix euros) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'attribuer le marché en procédure adaptée à la société EDENRED France SAS - 166/180 - Boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff ;

– S'agissant d'un accord cadre à bon de commande, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans le respect des dispositions de l'article R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique, les prix de règlement résulteront de l'application des prix unitaires du Bordereau des Prix aux quantités réellement exécutées, dans la limite d'un montant maximum HT de commande de 112 000.00 € jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible de la somme restante non consommée trois fois pour un an à chaque fois ;

– Le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu’au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, pour une période de 1 an à chaque fois, soit jusqu’au 31 décembre 2027 maximum ;

– D’autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce marché.

Adopté à l’unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine Mazoyer', written over the printed name.